

Lettre de mission à Monsieur Sébastien Soulez  
Vice-Président en charge de la formation en alternance

Monsieur le Vice-président, cher collègue,

En tant que Vice-président en charge de la formation en alternance, vos missions consistent à mettre en œuvre la politique de développement des formations par alternance de l'établissement, en lien étroit avec :

- La Vice-présidente en charge de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle,
- Le Vice-président à la formation tout au long de la vie,
- La Vice-présidente Sciences et société.

Dans cette perspective, vos missions sont les suivantes :

1. En ce qui concerne les orientations politiques de l'établissement en matière d'alternance, vous contribuez à leur définition, leur promotion et leur suivi.  
Pour ce faire :
  - Vous proposez à la Présidence et aux instances de l'établissement une stratégie de développement de l'alternance pluriannuelle et co-construite avec les membres de la communauté universitaire,
  - Vous assurez le pilotage stratégique du Centre de formation d'apprentis (CFA) de l'Université, instance prévue par l'article 6 des statuts du Service Commun de la Formation Continue de l'Université approuvés par le Conseil d'administration le 29 octobre 2021. Vous concourez à la valorisation et au développement des activités du CFA dans le respect du cadre réglementaire et budgétaire défini par l'établissement.
  - En lien étroit avec le Vice-président Personnels, action sociale et ressources budgétaires, vous contribuez à l'amélioration continue et à la performance des outils de pilotage et de gestion des formations par alternance. Vous menez un soutien actif au développement de la taxe d'apprentissage.
  - Vous impulsez une politique qui vise à prendre en compte l'usager, à promouvoir et à communiquer en interne comme en externe sur les formations proposées en alternance.
  - Vous formulez des préconisations à la Présidente et aux membres de l'équipe présidentielle concernés dans le cadre de leurs délégations respectives.
2. En vous appuyant sur le Service Commun de Formation Continue-CFA, vous soutenez et suivez l'instruction, la maturation et le développement des projets de formation par alternance avec les composantes :
  - Vous organisez, en lien avec les services et les composantes concernés, des réunions thématiques en vue de préciser la stratégie, l'offre, les attentes et les ressources mobilisables en matière d'alternance, aussi bien en interne qu'en externe (partenariats).

- Dans une optique de transversalité portée par les pôles de spécialité, vous allez à la rencontre des porteur.es de projets et contribuez à promouvoir leur action, à créer des synergies, des coopérations transversales et innovantes.
  - Vous identifiez les possibilités de développement de l'alternance et concourez à leur appropriation par les membres de la communauté universitaire.
    - Vous formulez des préconisations sur l'élaboration de supports utiles à l'ensemble des acteurs de l'alternance, en interne comme en externe : responsable de formation, tuteur pédagogique et professionnel, étudiant, responsable socio-économiques....
    - Vous contribuez au soutien des partenariats existants et à l'ouverture de nouveaux réseaux de collaboration de formation avec des entreprises, des associations, des collectivités locales, d'autres établissements publics....
    - Vous coordonnez les réponses aux appels à projets dans le domaine de la formation par alternance.
3. Vous êtes un interlocuteur privilégié pour vos homologues dans les autres établissements d'enseignement supérieur, les établissements délivrant des formations supérieures et les partenaires de l'université :
- Vous représentez la Présidente au sein des instances internes et externes concernées par la thématique de l'alternance.
  - Vous représentez l'établissement auprès des partenaires et proposez la création de nouveaux partenariats qui soutiennent la politique de l'établissement.
  - Vous formulez des préconisations et contribuez à l'élaboration d'une vision stratégique commune de l'alternance dans le cadre du projet de création d'un établissement public expérimental porté par les universités Lumière Lyon 2, Claude Bernard Lyon 1 et l'école CPE.

Pour effectuer l'ensemble de ces missions, vous bénéficiez d'une décharge d'enseignement de 96 heures par an.

Je vous remercie, Monsieur le Vice-président, cher collègue, de votre implication dans la réalisation de nos objectifs en faveur d'une université démocratique, ouverte et solidaire.

Lyon, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Nathalie Dompnier



Présidente de l'Université Lumière Lyon 2